



Pôle Aménagement, Développement et Déplacements

Direction des Déplacements et des Infrastructures Routières et Aéronautiques

Antenne Technique de Laragne

PROROGATION D'ARRÊTÉ TEMPORAIRE du ...7 NOV. 2019

REGLEMENTATION DE CIRCULATION POUR TRAVAUX

OBJET : Réglementation de la circulation pour travaux sur la :

RD 942 – du PR 29+000 au PR 29+700- Communes de Lazer et Ventavon

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la demande du 7 novembre 2019 par laquelle l'entreprise SAS Edmond POLDER, Les Résolus, 05300 LAZER, sollicite l'autorisation de réglementer la circulation afin de poursuivre les travaux de rénovation de six ouvrages d'art et hydrauliques sur la RD 942, du PR 29+000 au PR 29+700, Communes de Lazer et Ventavon,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3221-3, L. 3221-4, et L. 3221-13,
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R. 411-5, R. 411-8, R. 411-25 à R. 411-28,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel en date du 7 juin 1977, modifiée,
- VU** le règlement de voirie départemental adopté le 26 Juin 2007 par le Conseil Général, et notamment ses articles 11, 66 et son annexe 3,
- VU** l'arrêté du Président du Département des Hautes-Alpes du 2 septembre 2016 portant délégation de signature,

VU l'arrêté du Président du Département des Hautes-Alpes référencé ACRD942ATL2019114 du 26 septembre 2019,

VU l'avis du Responsable de l'Antenne Technique de Laragne,

CONSIDERANT :

- que la réalisation de ces travaux nécessite de règlementer la circulation pendant toute la durée du chantier,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Règlementation

L'arrêté susvisé est prorogé jusqu'au vendredi 15 novembre 2019 inclus,

Article 2 – Publicité

Cet arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et sur le site internet du Département à l'adresse suivante : www.hautes-alpes.fr/arretes-voirie.

Article 3 - Exécution

- M. Le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes,
- M. le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie des Hautes-Alpes,
- Le pétitionnaire,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise pour information à :

- Services Départementaux d'Incendie et de Secours,
- Messieurs les Maires des Communes de Lazer et Ventavon.

- NOTIFICATION -

NOM

PRENOM

DATE

Signature

Fait à Laragne-Montéglin, le **7 NOV. 2019**

Pour Le Président et par délégation,
L'adjoint à La Responsable d'Antenne,



Thierry FAUCON

Cet arrêté a été publié sur le site du
Département des Hautes-Alpes le
7 NOV. 2019